

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE VIOHALCO SA****Bruxelles, le 9 mars 2023**

*L'information contenue dans ce communiqué de presse constitue une information règlementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.*

**Proposition de distribution de dividende et mise à jour du calendrier financier 2023**

Viohalco S.A. annonce que le Conseil d'administration de la société a décidé ce 9 mars 2023 de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires l'approbation d'un dividende brut (\*) de EUR 0,12 par action. L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société se tiendra le mardi 30 mai 2023.

Par conséquent, le calendrier financier du 2023 est mis à jour comme suit :

**Téléconférence sur les résultats financiers 2022 avec les investisseurs et les analystes**

Vendredi 10 mars 2023

**Publication du rapport annuel 2022**

Jeudi 6 avril 2023

**Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires 2023**

Mardi 30 mai 2023

**Date ex-dividende de l'exercice 2022**

Lundi 19 juin 2023

**Bénéficiaires du dividende de l'exercice 2022 - Date d'enregistrement**

Mardi 20 juin 2023

*(Les actions seront négociées ex-dividende après le 16 juin 2023, qui est le jour d'échéance des contrats à terme (série juin) à la Bourse d'Athènes et avant le 21 juillet 2023, qui est la date d'expiration des contrats à terme sur l'indice FTSE/ATHEX Large Cap.)*

**Paiement du dividende de l'exercice 2022**

Mercredi 21 juin 2023

**Résultats semestriels 2023**

Jeudi 21 septembre 2023

*(\*) Le dividende net final peut varier car l'administration fiscale belge impose une retenue à la source, conformément aux formalités fiscales exigées, en fonction de la résidence fiscale de l'actionnaire.*